

Parcoursup : à quelques jours du bac, 400 000 jeunes dans l'angoisse et l'attente

Les universités ont traité les candidatures collectées par le portail Parcoursup et les premiers résultats ont été mis à la disposition des lycéens. Le résultat global, malgré les dénégations gouvernementales, jette dans l'incertitude et l'angoisse près de 400 000 des 810 000 candidats. L'ambition avancée par le gouvernement d'une orientation des jeunes sans heurt se confronte à une dure réalité, sans moyens suffisants, pas d'orientation et d'accueil satisfaisant des jeunes. Avant de passer le baccalauréat et sans doute pendant toutes les vacances, ils sont condamnés à consulter quotidiennement un portail non prévu pour un tel afflux de connections en espérant que des places se libèrent et que leurs vœux soient acceptés. Ce triste bilan était malheureusement prévisible, tant cette réforme a été conduite dans la précipitation et l'improvisation. Pour rappel, même le système APB, si justement décrié, permettait dès son premier tour d'affectation une réponse positive à 85 % des candidats.

Aucune garantie d'impartialité et d'intelligibilité n'a été apportée aux élèves. Certes, l'algorithme national a été rendu public, mais les algorithmes locaux mis en œuvre par les universités pour sélectionner les dossiers demeurent confidentiels et protégés par le Gouvernement, contre l'avis du Sénat, et au mépris du Règlement européen sur la protection des données qui entrera en vigueur le 25 mai. Au contesté algorithme national APB qui menait à un tirage au sort sur 0,4 % des demandes, a donc succédé une multitude d'algorithmes bricolés localement, dont certains font un large recours aux traitements automatisés, aux tirages aléatoires et à la sélection sociale.

Le baccalauréat, diplôme national anonyme donnant accès librement à l'enseignement supérieur, est donc remplacé, dans de nombreuses universités, par un système de sélection qui donne une grande importance au rang de classement des lycées et l'appréciation arbitraire de l'environnement social des candidats par l'examen des lettres de motivation et des curriculum vitae. Une sélection sociale se met en place et elle va exclure celles et ceux qui ont déjà le plus de difficultés à poursuivre leur formation dans l'enseignement supérieur.

Poursuivant les actions engagées au Sénat contre l'opacité de ces processus automatisés, le sénateur des Hauts-de-Seine, Pierre Ouzoulias, a écrit à la ministre de l'enseignement supérieur pour lui demander la communication, sans délai ces algorithmes locaux. Les candidats ont le droit de savoir pourquoi leurs vœux ont été rejetés ou mis en attente. La ministre, Mme Frédérique Vidal, s'est engagée à plusieurs reprises, devant la représentation nationale, à une totale transparence de ces procédures et à l'accueil de tous les candidats. Le moment est venu de respecter ces fortes assurances.

Le groupe CRCE du Sénat est le seul qui ait voté contre le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche parce qu'il ne répondait pas au défi de remettre à niveau les universités et d'accueillir les 65 000 futurs nouveaux bacheliers. L'objectif de la loi ORE était de gérer cette pénurie en écartant celles et ceux pour lesquels il n'y a plus de place. Il constate que cette logique d'exclusion vient de produire ses premiers effets. C'est un gâchis scandaleux pour les candidats, leurs familles et notre pays qui aurait pu saisir l'opportunité de cette hausse de la démographie pour augmenter le niveau global de formation des jeunes de notre pays.

Paris, le 23 mai 2018